

## Synthèse

### Calendrier et modalités des élections lycéenne 2020

	Délégués de classe	Éco-Délégués	CVL	Conseil d'Administration	Conseil de discipline	CAVL	CNVL
<b>Nombre d'élus</b>	2 Titulaires + 2 Suppléants	1 Éco-délégué par classe	10 Titulaires + 10 Suppléants Renouvellement par moitié chaque année	5 Titulaires + 5 Suppléants	3 Titulaires + 3 Suppléants	22 Titulaires + 22 Suppléants répartis en 3 collèges électoraux	2 Titulaires + 2 Suppléants
		1 binôme paritaire élu au sein du CVL	Si le titulaire en année terminale alors suppléant en classe inférieure	candidats membres du CVL et 1 siège post bac		si titulaire en année terminale alors suppléant en classe inférieure	
<b>Durée du mandat</b>	1 an	1 an	2 ans	1 an	1 an	2 ans	2 ans
<b>Scrutin</b>	Uninominal à 2 tour	Plurinominal à 1 tour pour le CVL Uninominal à 1 tour pour les classes <i>(mais rester souple)</i>	Plurinominal à 1 tour	Plurinominal à 1 tour	Plurinominal à 1 tour	Plurinominal à 1 tour	Uninominal à 2 tours
<b>Majorité</b>	Absolue 1er tour Relative 2nd tour	relative 1er tour	relative 1er tour	relative 1er tour	relative 1er tour	relative 1er tour	Absolue 1er tour Relative 2nd tour
<b>Date des élections</b>	avant la 7ème semaine	Lors de la 1ère réunion CVL Pendant les élections de délégué de classe	avant la fin de la 7ème semaine (16 octobre 2020)	au plus tard avant la fin de la 7ème semaine (16 octobre 2020)	au plus tard avant la fin de la 7ème semaine (16 octobre 2020)	Au plus tard avant la fin de la 13ème semaine	Au plus tard avant la fin de la 15ème semaine
	<b>Journée Nationale du vote citoyen : 8 octobre 2020</b>					<b>18 novembre 2020</b>	<b>2 décembre 2020</b>
<b>Candidatures</b>	en binômes (titulaire + suppléant)		en binômes (titulaire + suppléant)	individuelles (sont élus titulaires ceux qui obtiennent le plus de voix, les suivants sont suppléants)	en binômes (titulaire + suppléant)	en binôme paritaire (2 titulaires et 2 suppléants)	en binôme paritaire (2 titulaires et 2 suppléants)
<b>Électeurs</b>	tous les élèves de la classe * internat = 1 classe		tous les élèves du lycée dont Prépa-pro et post bac	Assemblée générale des délégués élèves (titulaire) + élus CVL	Assemblée générale des délégués élèves (titulaire)	tous les élus CVL titulaires et suppléants	titulaires au CAVL
<b>Dépôt de candidature</b>			10 jours avant le scrutin			21 jours avant le scrutin	Jusqu'à 2 h avant le scrutin lors du 1er CAVL
<b>Affichage liste électorale</b>			15 jours avant scrutin			28 jours avant scrutin	dès résultat du CAVL
<b>en cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu</b>							
Textes	Article R. 421-28 code et suiv	Circulaire n°2019-121	Article R. 421-43 et suiv.	Article R. 421-28 Code et suiv	Article R. 421-43 et suiv.	Art. D. 511-68 et suiv.	Art D. 511-60 et suiv.